

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – TECHNIX HV - FR

1. Définitions

Les termes ci-après ont la signification suivante :

- TECHNIX : la société TECHNIX SAS, spécialisée dans les alimentations haute tension.
- ACHETEUR : toute entité passant commande auprès de TECHNIX.
- PRODUIT : tout matériel, logiciel, service ou ensemble fourni par TECHNIX.

2. Champ d'application

Toute commande adressée à TECHNIX implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente, sauf dérogation écrite émise par TECHNIX. Les CGV prévalent sur tout document de l'ACHETEUR.

3. Documents contractuels

En cas de contradiction, l'ordre de priorité est :

1. Conditions particulières signées par TECHNIX et l'ACHETEUR
2. Devis TECHNIX
3. Plans et spécifications
4. Présentes CGV
5. Documentation technique

4. Commandes et devis

Toute commande doit correspondre strictement au devis TECHNIX. En cas de différence entre le bon de commande et le devis, ce dernier prévaut.

TECHNIX peut refuser ou suspendre une commande si les informations sont incomplètes, si l'acompte n'est pas reçu ou si la commande n'est pas conforme aux spécifications validées.

Toute demande de modification ou annulation d'une commande confirmée doit être formulée par écrit.

TECHNIX se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'annulation acceptée, les travaux engagés, achats spécifiques ou composants déjà approvisionnés seront facturés intégralement.

Aucune annulation n'est possible pour les PRODUITS spéciaux, développements spécifiques ou matériels déjà en production.

5. Prix et devises

Sauf mention contraire dans le devis, les prix sont exprimés en euros (EUR), hors taxes et hors emballage.

6. Conditions de paiement

Sauf mention contraire dans le devis, le paiement s'effectue à hauteur de 100% à la commande. Les frais bancaires internationaux sont intégralement à la charge de l'ACHETEUR.

7. Retard de paiement

Tout retard entraîne de plein droit l'application de pénalités de 0,25 % du montant total de la commande par semaine, toute semaine entamée étant due. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est ajoutée.

TECHNIX peut suspendre toute livraison, intervention ou garantie jusqu'au règlement complet.

L'ACHETEUR ne peut retenir aucune somme ni opérer de compensation. En cas de retards récurrents, TECHNIX peut exiger des paiements comptants ou des garanties supplémentaires.

8. Livraison

Les délais de livraison sont indicatifs. Aucun retard ne peut justifier une annulation, une pénalité ou une indemnisation.

Les Incoterms 2020 s'appliquent selon le devis. La livraison est réputée effectuée à la mise à disposition en usine (EXW Créteil - France) ou à la remise au transporteur lorsque TECHNIX organise l'expédition.

En l'absence de devis ou si aucun Incoterm n'est précisé, l'Incoterm EXW Créteil - France s'applique par défaut.

Les délais peuvent être prolongés si les documents, validations, acomptes ou informations techniques ne sont pas fournis en temps utile.

9. Risques et propriété

Les risques sont transférés à l'ACHETEUR dès la mise à disposition du PRODUIT en usine (EXW Créteil - France) ou à la remise au transporteur.

La propriété reste à TECHNIX jusqu'au paiement intégral du prix et des accessoires conformément à la loi du 12 mai 1980.

10. Emballage et transport

Les frais de transport et d'assurance sont facturés en supplément. L'ACHETEUR assume l'entièvre responsabilité du transport en cas d'EXW.

11. Réception et réserves

L'ACHETEUR doit vérifier l'état des colis et PRODUITS lors de la réception. Toute anomalie visible doit être notée précisément sur le récépissé du transporteur. À défaut, les PRODUITS sont réputés acceptés sans réserve.

12. Stockage et abandon

Lorsque les PRODUITS sont mis à disposition et non retirés sous 90 jours, TECHNIX pourra les stocker aux frais de l'ACHETEUR ou en disposer librement. En réparation, l'absence d'instruction pendant 90 jours vaut abandon du PRODUIT.

Dans les cas où le transport est pris en charge par l'ACHETEUR, ce dernier dispose de 10 jours calendaires à partir de la date de mise à disposition des PRODUITS pour les enlever. Si ce délai de 10 jours calendaires est dépassé, TECHNIX pourra facturer à l'ACHETEUR des frais de stockage et d'assurance. De même, lorsque la livraison est assurée par TECHNIX, tout retard de paiement de la part de l'ACHETEUR ayant pour conséquence un blocage du départ de la livraison de plus de 10 jours calendaires entraînera une facturation à l'ACHETEUR des frais de stockage et une surprime d'assurance. Les frais de stockage et d'assurance s'élèvent à 0,2% du total de la commande, jusqu'un maximum de 10% du total de la commande.

13. Inspection et essais

Les tests sont effectués selon les standards TECHNIX. Les recettes ou inspections supplémentaires sont facturées en sus et peuvent modifier le délai de mise à disposition.

14. Service après-vente (RMA)

Tout retour nécessite un numéro RMA (Return Material Authorization) obtenu auprès de support@technix-hv.com. Aucun retour sans RMA ne sera accepté.

15. Garantie

La garantie est de 24 mois contre tout défaut de matière ou de fabrication. Toute ouverture du PRODUIT, même partielle, sans autorisation écrite de TECHNIX annule la présente garantie.

Sont exclus : dépassement des spécifications, environnement non conforme, modifications non validées, utilisation incorrecte ou non autorisée. La garantie couvre uniquement la réparation ou du PRODUIT défectueux après analyse par TECHNIX. Les frais de retour chez TECHNIX des produits sous garantie sont à la charge de l'ACHETEUR. Dans le cas d'un produit qui a été réparé sous garantie, les frais de retour chez l'ACHETEUR sont à la charge de TECHNIX.

16. Exclusions de garantie

La garantie de 24 mois ne couvre pas les défauts, dommages ou dysfonctionnements résultant, directement ou indirectement, des situations suivantes :

1. Utilisation hors spécifications
 - surcharge électrique, arcs internes ou externes, dépassement de la tension, du courant ou des paramètres thermiques indiqués ;
 - fonctionnement au-delà des limites environnementales définies dans la documentation TECHNIX ;
 - absence ou insuffisance de refroidissement, obstruction des flux d'air ou ventilation non conforme.
2. Conditions d'installation non conformes
 - montage, câblage, mise à la terre ou fixations incorrects ;
 - utilisation de câbles, connecteurs, accessoires ou charges non adaptés ou non validés par TECHNIX ;
 - alimentation secteur instable, perturbée ou hors tolérances.
3. Dégradations environnementales ou externes
 - humidité excessive, condensation, corrosion, poussières conductrices ou atmosphères polluées ;
 - vibrations anormales, surtensions transitoires, décharges électrostatiques (ESD), interférences ou rayonnements ;
 - dommages liés au transport, au stockage inadapté ou à une manutention incorrecte.
4. Modifications ou interventions non autorisées
 - ouverture, démontage ou tentative de réparation sans autorisation écrite de TECHNIX ;
 - modification de composants, réglages internes ou du firmware ;
 - ajout d'éléments externes modifiant les caractéristiques électriques ou thermiques du PRODUIT.
5. Mauvaise utilisation ou négligence
 - utilisation non conforme aux instructions techniques ;

- connexion à une charge inadéquate, isolation défectueuse du système, court-circuit volontaire ou accidentel ;
 - absence d'entretien minimal lorsque celui-ci est requis.
6. Intégration dans un système tiers
 - dommages causés par des équipements externes ou par un ensemble non validé par TECHNIX ;
 - défaillances résultant d'un équipement tiers, d'une charge non conforme ou d'un environnement machine défaillant.
 7. Usure normale et phénomènes inhérents à la haute tension
 - vieillissement naturel de composants soumis à haute tension ;
 - dérive progressive de caractéristiques dans les limites admises ;
 - défaillances liées à un fonctionnement intensif en régime non nominal.

La garantie ne couvre ni les frais d'immobilisation, ni les coûts de démontage, de remontage, de transport, ni les pertes d'exploitation ou dommages indirects.

17. Obsolescence et substitutions

TECHNIX peut remplacer tout composant obsolète ou indisponible par un équivalent technique garantissant des performances et une sécurité au moins équivalente, sans que cela constitue une modification contractuelle.

18. Propriété intellectuelle

Les PRODUITS, schémas, logiciels, fichiers de conception et savoir-faire demeurent la propriété exclusive de TECHNIX. Aucune licence n'est accordée.

Toute reproduction, diffusion, rétro-ingénierie, analyse interne ou transmission à un tiers est interdite sans autorisation écrite. Pour tout développement spécifique, TECHNIX conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle. L'ACHETEUR bénéficie uniquement d'un droit d'usage limité du PRODUIT, non transférable et non cessible.

19. Confidentialité

Les informations techniques et commerciales communiquées par TECHNIX sont strictement confidentielles et ne peuvent être divulguées ou copiées sans accord écrit.

20. Export control

L'ACHETEUR garantit que les PRODUITS ne seront pas exportés vers des destinations, entités ou utilisateurs soumis à restrictions internationales. Il lui incombe de respecter les réglementations applicables.

TECHNIX rappelle que l'ensemble de ses activités d'exportation est strictement conforme à la réglementation européenne en vigueur. À ce titre, TECHNIX n'exporte ni directement ni indirectement ses produits, composants ou technologies vers des pays, entités, organisations ou personnes faisant l'objet d'un embargo, de sanctions ou de restrictions imposées par l'Union Européenne.

Aucune dérogation n'est possible et toute demande impliquant de tels pays ou destinataires est systématiquement refusée.

21. Firmware

Le firmware intégré est fourni en l'état et n'est pas destiné à être mis à jour. Toute modification ou tentative d'accès au firmware annule la garantie et constitue une violation des droits de TECHNIX.

22. Limitation de responsabilité

La responsabilité de TECHNIX est limitée au montant payé pour le PRODUIT concerné.

Aucun dommage indirect, immatériel ou consécutif ne peut être réclamé, incluant pertes d'exploitation, de production, de données, coûts de démontage ou dommages causés à des équipements tiers. Les produits TECHNIX délivrent de la haute tension et doivent être installés et manipulés par des personnes habilitées ayant reçu une formation adéquate. TECHNIX décline toute responsabilité pour des accidents, incidents ou pannes liées à de la négligence ou à une mauvaise utilisation du générateur

23. Force majeure

TECHNIX n'est pas responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, incluant notamment catastrophes naturelles, conflits sociaux, pandémies, restrictions administratives, ruptures d'approvisionnement, cyberattaques et indisponibilité de composants.

24. Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit français. La Convention de Vienne est exclue.

Avant toute action, une tentative de résolution amiable de 30 jours est obligatoire.

Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil (94000 – France).

24. Clause salvatrice

Si l'une des dispositions est déclarée nulle, les autres demeurent applicables. La disposition invalidée sera interprétée ou remplacée de manière à respecter l'intention initiale des parties.

Le présent document est fourni en versions française et anglaise. Néanmoins, la version française constitue la version originale et officielle du contrat. En cas de divergence, d'ambiguïté ou d'interprétation contradictoire entre les versions, la version française prévaudra et servira de référence unique.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE – TECHNIX HV - EN

1. Definitions

The following terms shall have the meaning set forth below:

- TECHNIX: TECHNIX SAS, specialized in high-voltage power supplies.
- BUYER: any entity placing an order with TECHNIX.
- PRODUCT: any hardware, software, service or assembly supplied by TECHNIX.

2. Scope of Application

Any order sent to TECHNIX implies full acceptance of these General Terms and Conditions of Sale, unless otherwise agreed in writing by TECHNIX. These GTCS prevail over any document issued by the BUYER.

3. Contractual Documents

In the event of a contradiction, the following order of precedence applies:

1. Specific conditions signed by TECHNIX and the BUYER
2. TECHNIX quotation
3. Drawings and specifications
4. These GTCS
5. Technical documentation

4. Orders and Quotations

All orders must strictly comply with the TECHNIX quotation. In case of discrepancy, the quotation prevails.

TECHNIX may refuse or suspend an order if information is incomplete, if the deposit is not received, or if the order does not comply with validated specifications.

Any request to modify or cancel a confirmed order must be made in writing. TECHNIX reserves the right to accept or reject it. If cancellation is accepted, all work initiated, specific purchases, or components already procured will be invoiced in full. No cancellation is possible for special PRODUCTS, custom developments, or items already in production.

5. Prices and Currencies

Unless otherwise stated, prices are expressed in euros (EUR), excluding taxes and packaging.

6. Payment Terms

Unless otherwise specified, payment is due 100% upon order. All international banking fees are fully borne by the BUYER.

7. Late Payment

Any delay automatically results in penalties of 0.25% of the total order amount per week, with any week started being due. A fixed €40 recovery fee is added.

TECHNIX may suspend any delivery, intervention or warranty until full payment.

The BUYER may not retain any amount or make any set-off. In case of repeated delays, TECHNIX may require upfront payments or additional guarantees.

8. Delivery

Delivery times are indicative only. Delays cannot justify cancellation, penalties or compensation.

Incoterms 2020 apply as per the quotation. If not specified, deliveries are made EXW Crêteil (France).

Delivery is deemed completed upon availability at the factory (EXW Crêteil – France) or upon handover to the carrier when TECHNIX arranges shipment.

If no Incoterm is specified, EXW Crêteil – France applies by default.

Delays may be extended if documents, validations, deposits or technical information are not provided in due time.

9. Risks and Ownership

Risk transfers to the BUYER upon PRODUCT availability at the factory (EXW Crêteil – France) or upon handover to the carrier.

Ownership remains with TECHNIX until full payment.

10. Packaging and Transport

Transport and insurance are invoiced separately. The BUYER assumes full responsibility for transport under EXW.

11. Receipt and Claims

The BUYER must check the condition of parcels and PRODUCTS upon reception. Any visible anomaly must be precisely indicated on the carrier's receipt. Otherwise, PRODUCTS are deemed accepted without reservation.

12. Storage and Abandonment

When PRODUCTS are made available and not collected within 90 days, TECHNIX may store them at the BUYER's cost or dispose of them. In repair cases, absence of instruction for 90 days is considered abandonment.

13. Inspection and Testing

Tests are performed according to TECHNIX standards. Additional tests or inspections are billed extra and may impact delivery time.

14. After-Sales Service (RMA)

Any return requires a Return Material Authorization (RMA) number obtained from support@technix-hv.com. No return without RMA will be accepted.

15. Warranty

The warranty is 24 months against material or manufacturing defects. Any opening of the PRODUCT, even partial, without TECHNIX's written authorization voids the warranty.

Excluded are: exceeding specifications, non-compliant environment, unauthorized modifications, incorrect or improper use. The warranty covers only repair of the defective PRODUCT after analysis by TECHNIX.

16. Warranty Exclusions

The 24-month warranty does not cover defects, damage or malfunctions resulting from:

1. Use outside specifications (overload, arcing, exceeding voltage/current/thermal limits, insufficient cooling, blocked airflow).
2. Improper installation (incorrect wiring, grounding, unsuitable cables or accessories, unstable or out-of-tolerance mains supply).
3. Environmental degradation (humidity, condensation, corrosion, conductive dust, vibrations, surges, ESD, interference, transport damage).
4. Unauthorized modifications (opening, repair attempts, component changes, firmware modification, adding external elements altering behaviour).
5. Misuse or negligence (improper use, unsuitable load, insulation defects, short-circuits, lack of required maintenance).
6. Integration within third-party systems not validated by TECHNIX.
7. Normal wear and aging inherent to high-voltage components.

The warranty does not cover immobilization costs, dismantling, transport or any indirect losses.

17. Obsolescence and Substitutions

TECHNIX may replace any obsolete or unavailable component with an equivalent ensuring at least equal performance and safety.

18. Intellectual Property

PRODUCTS, schematics, software, design files and know-how remain TECHNIX's exclusive property. No license is granted. Any reproduction, reverse engineering or disclosure is prohibited.

For custom developments, TECHNIX retains all intellectual property rights. The BUYER receives only a limited, non-transferable right of use.

19. Confidentiality

All technical and commercial information provided by TECHNIX is confidential and may not be disclosed without written consent.

20. Export Control

The BUYER guarantees that PRODUCTS will not be exported to restricted destinations or users.



TECHNIX complies strictly with EU export regulations and does not export—directly or indirectly—to embargoed or sanctioned countries, entities or persons. Any such request is refused.

21. Firmware

Embedded firmware is provided as-is and is not intended to be updated. Any modification or access attempt voids the warranty and violates TECHNIX rights.

22. Limitation of Liability

TECHNIX's liability is limited to the amount paid for the PRODUCT. No indirect or consequential damages may be claimed, including loss of production, data, dismantling costs, or damage to third-party equipment.

23. Force Majeure

TECHNIX is not liable in cases of force majeure, including natural disasters, social conflicts, pandemics, administrative restrictions, supply disruptions, cyberattacks, or component unavailability.

24. Applicable Law and Jurisdiction

These GTCS are governed by French law. The Vienna Convention is excluded. A 30-day amicable resolution period is mandatory before any action. Jurisdiction lies exclusively with the Commercial Court of Créteil (France).

25. Severability

If any provision is deemed invalid, the others remain applicable. The invalid clause shall be interpreted or replaced to preserve the parties' intent.

This document is provided in both French and English versions. However, the French version constitutes the original and official contract. In the event of any divergence, ambiguity or conflicting interpretation between the versions, the French version shall prevail and serve as the sole reference.